

Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice	19
Présents	13
Votants	17

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 18 octobre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Violaine KEIME, Paul REMY, Anne-Sophie DUBOIS, Jennifer SINGEVIN, Patrick BRETON, Edith POUCINEAU (arrivée à 20h30), Christophe CELLIER, Chantal GONCALVES, Gérard GORISSE

Absents : Olivier FELIX (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Fabrice HERBIN (excusé), André LESPRIT

Pouvoirs : Olivier FELIX à Rémy LEPAGE
Jérémy PETIT à Bruno LEGRAND
Sophie PARENT à Valérie MANCE
Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : M Christophe CELLIER

N° 2016/27-10/7
POLITIQUE
LOCALE DE
L' HABITAT

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans l'appel à manifestation d'intérêt, dans le programme LEADER du PETR, dans le schéma gérontologique du Département et notre étude sénior. Grâce à ces différentes actions, des besoins en logements ont pu être identifiés.

D'une part, face au vieillissement de la population, il apparaît nécessaire de proposer dans la commune deux types de logements :

- une résidence sénior qui regrouperait environ trente appartements de plain-pied avec une salle commune et des services à la personne ;
- une vingtaine de maisons seniors localisées dans deux secteurs : à côté de la gendarmerie et sur la friche de la Société Foncière Champenoise en face l'usine Préciculture.

D'autre part, plusieurs données économiques méritent d'être compilées : agrandissements d'entreprises locales - Préciculture et Parmentine - ; investissements locaux pour développer des activités différentes, se diversifier et créer de la valeur ajoutée,

couplés à un allongement de la période d'activité – Téréos - ; création de la zone artisanale "Buisson Savin" ; arrivée d'une nouvelle activité sur le site du dépôt de Connantray ; développement du Camp militaire de Mailly.

Ces développements d'activité chez des acteurs majeurs de la vie économique locale induisent un besoin en logements. Il est primordial d'être en mesure de proposer :

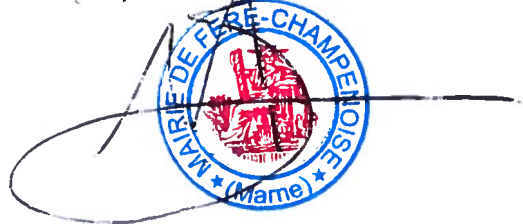
- six à dix maisons familiales individuelles sans mitoyenneté (location ou acquisition),
- quelques studios pour des saisonniers, des résidents temporaires ou des personnes débutant dans leur vie professionnelle ; ces deux projets pouvant être localisés avec les maisons seniors sur le terrain que vend la Société Foncière Champenoise ;
- un lotissement viabilisé et accessible rapidement à la propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des 17 votants

APPROUVE la politique locale de l'habitat telle que décrite ci-dessus.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice 19
Présents 13
Votants 17

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 18 octobre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Violaine KEIME, Paul REMY, Anne-Sophie DUBOIS, Jennifer SINGEVIN, Patrick BRETON, Edith POUCINEAU (arrivée à 20h30), Christophe CELLIER, Chantal GONCALVES, Gérard GORISSE

Absents : Olivier FELIX (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Fabrice HERBIN (excusé), André LESPRIT

Pouvoirs : Olivier FELIX à Rémy LEPAGE
Jérémy PETIT à Bruno LEGRAND
Sophie PARENT à Valérie MANCE
Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : M Christophe CELLIER

N° 2016/27-10/6
BUDGET ANNEXE
Décision modification

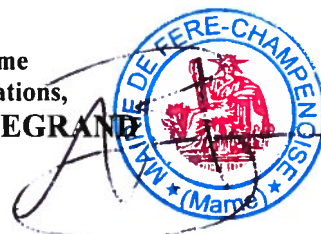
Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
c/ 131		-175 000
c/ 1641		+175 000
TOTAL	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des 17 votants
ADOpte cette délibération modificative n°1.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice 19
Présents 13
Votants 17

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 18 octobre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Violaine KEIME, Paul REMY, Anne-Sophie DUBOIS, Jennifer SINGEVIN, Patrick BRETON, Edith POUCINEAU (arrivée à 20h30), Christophe CELLIER, Chantal GONCALVES, Gérard GORISSE

Absents : Olivier FELIX (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Fabrice HERBIN (excusé), André LESPRIT

Pouvoirs : Olivier FELIX à Rémy LEPAGE
Jérémy PETIT à Bruno LEGRAND
Sophie PARENT à Valérie MANCE
Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : M Christophe CELLIER

N° 2016/27-10/5
BUDGET GENERAL
Décision modification

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opération 20		
c/ 2051	+1 260	
c/ 2184	+ 1 250	
c/ 2188	+1 490	
Opération 21		
c/ 21318	-17 000	
Opération 23		
c/ 2111	+185 000	
Opération 25		
c/ 2128	-55 000	
Opérations financières		
c/ 2041632	-175 000	
c/ 1641		-67 000
c/ 10226		+9 000
TOTAL	-58 000	-58 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des 17 votants
ADOpte cette délibération modificative n°2.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice 19
Présents 12
Votants 16

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 18 octobre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Violaine KEIME, Paul REMY, Anne-Sophie DUBOIS, Jennifer SINGEVIN, Patrick BRETON, Christophe CELLIER, Chantal GONCALVES, Gérard GORISSE

Absents : Olivier FELIX (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Fabrice HERBIN (excusé), André LESPRIT, Edith POUCINEAU (arrivée à 20h30)

Pouvoirs : Olivier FELIX à Rémy LEPAGE
Jérémy PETIT à Bruno LEGRAND
Sophie PARENT à Valérie MANCE
Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : M Christophe CELLIER

N° 2016/27-10/4 CONVENTION POUR LE REMPLACEMENT D'UN PERSONNEL PAR UN SECRETAIRE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités moyennant une participation forfaitaire journalière fixée par le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne et par convention.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Marne pour bénéficier des services d'un agent itinérant pendant l'absence de la Directrice des Services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des 16 votants

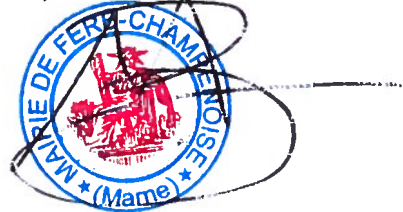
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent itinérant en tant que besoin,

S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au budget général,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles afin d'assurer le remplacement et de régler cette prestation de service au Centre de Gestion.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice 19
Présents 12
Votants 16

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 18 octobre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Violaine KEIME, Paul REMY, Anne-Sophie DUBOIS, Jennifer SINGEVIN, Patrick BRETON, Christophe CELLIER, Chantal GONCALVES, Gérard GORISSE

Absents : Olivier FELIX (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Fabrice HERBIN (excusé), André LESPRIT, Edith POUCINEAU (arrivée à 20h30)

Pouvoirs : Olivier FELIX à Rémy LEPAGE
Jérémy PETIT à Bruno LEGRAND
Sophie PARENT à Valérie MANCE
Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : M Christophe CELLIER

**N° 2016/27-10/3
OCCUPATION
TEMPORAIRE D'UN
DOMAINE PRIVE
pour l'implantation
d'un poste de
refoulement
RUELLE DU MOULIN**

Monsieur le Maire expose que les travaux d'assainissement Ruelle du Moulin impliquent l'installation d'un poste de refoulement des eaux usées et que, compte tenu des contraintes géographiques et techniques, l'implantation ne peut se faire que sur la parcelle privée numérotée AD 290.

Il est envisagé d'acheter au propriétaire de la parcelle AD 290 une portion d'environ 9 m² en bordure de la ruelle du Moulin ; le propriétaire est d'accord sur le principe d'une vente à l'euro symbolique, sans frais à sa charge.

Dans l'attente de la réalisation de la vente, il est proposé de rédiger une convention d'occupation temporaire d'un domaine privé à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des 16 votants

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention
d'occupation temporaire d'un domaine privé à titre gratuit pour
l'installation d'un poste de refoulement Ruelle du Moulin dans
l'attente de la réalisation de la vente.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice 19
Présents 12
Votants 16

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 18 octobre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Violaine KEIME, Paul REMY, Anne-Sophie DUBOIS, Jennifer SINGEVIN, Patrick BRETON, Christophe CELLIER, Chantal GONCALVES, Gérard GORISSE

Absents : Olivier FELIX (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Fabrice HERBIN (excusé), André LESPRIT, Edith POUCINEAU (arrivée à 20h30)

Pouvoirs : Olivier FELIX à Rémy LEPAGE
Jérémy PETIT à Bruno LEGRAND
Sophie PARENT à Valérie MANCE
Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : M Christophe CELLIER

N° 2016/27-10/2
**AVIS SUR LE PROJET
D'EXPLOITER
un centre de stockage
d'articles pyrotechniques
par la société
EURO BENGALE**

Monsieur le Préfet est saisi par la société EUROBENGALE dont le siège est situé Impasse Le Bochet à SAUVILLE (08380), en vue d'obtenir d'une part, l'autorisation unique d'exploiter un centre de stockage d'articles pyrotechniques sur le territoire des communes de CONNANTRAY VAUREFROY, FERE CHAMPENOISE-NORMEE et LENHARREE et d'autre part, l'institution de servitudes d'utilité publique.

Ce dossier sera soumis à enquête publique du lundi 7 novembre au lundi 19 décembre 2016 inclus, par arrêté n°AP-2016-EP-130-IC du 3 octobre 2016.

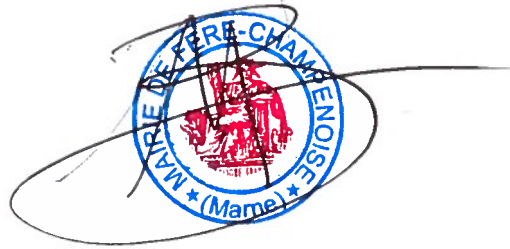
Conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, l'avis du conseil municipal sur ce projet est sollicité.

Vu la délibération 2016/28-04/5 du 28 avril 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des 16 votants
EMET un avis favorable à la demande d'autorisation unique
d'exploitation d'un centre de stockage d'articles pyrotechniques par
la société EURO BENGALE

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice 19
Présents 12
Votants 16

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 18 octobre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Violaine KEIME, Paul REMY, Anne-Sophie DUBOIS, Jennifer SINGEVIN, Patrick BRETON, Christophe CELLIER, Chantal GONCALVES, Gérard GORISSE

Absents : Olivier FELIX (excusé), Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Fabrice HERBIN (excusé), André LESPRIT, Edith POUCINEAU (arrivée à 20h30)

Pouvoirs : Olivier FELIX à Rémy LEPAGE
Jérémy PETIT à Bruno LEGRAND
Sophie PARENT à Valérie MANCE
Céline BREGEON à Violaine KEIME

Secrétaire de séance : M Christophe CELLIER

N° 2016/27-10/1 CONTRAT DE CONCESSION AVEC GrDF Renouvellement

En 1989, un contrat de concession pour la distribution publique de gaz a été signé pour une durée de 30 ans entre la commune et Gaz de France.

Conformément aux lois du 09 août 2004 et du 07 décembre 2006, relatives à l'organisation du secteur de l'énergie et des entreprises électriques et gazières, les droits et devoirs des contrats de concession de gaz ont été transférés à GrDF (Gaz réseau Distribution France) société filiale de distribution de gaz naturel en France.

Le contrat arrivant bientôt à échéance, GrDF propose de renouveler pour tenir compte du nouveau cadre réglementaire.

Le nouveau contrat précise les conditions d'exécution des travaux d'extension de réseau et des branchements, la qualité du gaz distribué, les principes généraux de l'accès au réseau et les modalités de contrôle de la concession.

Il est également prévu que GrDF verse à la commune, chaque année, une redevance de concession pour un montant qui s'élève à 1 916,50€ environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des 16 votants
AUTORISE le Maire à signer le renouvellement du contrat de
concession pour la distribution publique de gaz avec GrDF



Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND